

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2005

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le Budget Primitif 2004 s'équilibre à hauteur de 37 735 890 € à raison de :

- Section de Fonctionnement 26 055 770 € ;
- Section d'Investissement 11 680 120 €.

VOTE

29 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTÉ, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOPTE

2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à **2 456 000 €**, en augmentation de 12 % par rapport à 2004.

Les hausses les plus significatives sont celles qui concernent la petite enfance, le C.C.A.S., l'Office de Tourisme, mais aussi la culture et le sport. Les autres participations restent stables au niveau précédent.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3 - FIXATION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2005

(Rapporteur : M. DUFAU)

La surtaxe communale sur l'eau pour 2005 est fixée à **0,046 € par m³**.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4 - VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2005

(Rapporteur : M. DUFAU)

Ce budget annexe s'équilibre à raison de **217 000 €** pour la section d'exploitation et **302 517 €** pour la section d'investissement.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT COURT TERME

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Après mise en concurrence entre les banques, la meilleure proposition pour la souscription d'une ligne de crédit d'une durée d'un an et d'un montant de **7 600 000 €** a été faite par la **Société DEXIA Crédit Local**.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention qui prendra effet à compter du 15 décembre 2004.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6 - POUVOIRS DU MAIRE – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Il a été décidé d'actualiser les délégations données à Monsieur le Maire en matière financière, c'est-à-dire la négociation des emprunts ainsi que pour la négociation des ouvertures de ligne de trésorerie.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

7 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – RECUPERATION DE T.V.A.

(Rapporteur : M. DUFAU)

La T.V.A. récupérée s'élève, cette année, à **17 933,85 €** pour un montant de dépenses de **109 433,09 €**.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

Trois titres de recettes d'un montant respectif de **477,87 €** , **47,10 €** et de **62,36 €** n'ont pu être recouverts malgré toute diligence exercée par le Trésorier Municipal.

Il a été décidé de les passer en produits irrécouvrables.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

10 - PROGRAMME SOCRATE – CONVENTION

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Dans le cadre des échanges entre pays européens, l'école Aristide Briand bénéficie d'une aide financière au travers du contrat dit Comenius qui permettra le déplacement d'un enseignant dans un pays européen.

Il a été décidé, au préalable, que la Ville signe le contrat avec l'agence Socrate, gestionnaire du programme Comenius, afin d'encaisser la participation européenne et pouvoir mandater les dépenses sur justificatifs.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11 - MAISON POUR TOUS – TARIFS D'OCCUPATION

(Rapporteur : M. PONCINI)

Les tarifs d'abonnement pour la fréquentation de la Maison pour tous par les diverses associations n'ont pas été revalorisés depuis 2002. Ils seront augmentés de **4%**.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12 - ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE DE QUINTAOU – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

L'anticipation du résultat prévisionnel 2004 de l'Association de gestion de la Crèche de Quintaou fait apparaître un déficit de 27 260 €. Ce dernier est lié aux travaux d'agrandissement et d'extension de la capacité de la structure et à l'augmentation de la masse salariale.

Parallèlement, le taux d'occupation pendant les travaux n'a pas été à son maximum, ce qui se traduit par une diminution des recettes.

Il a donc été décidé d'accorder une subvention complémentaire de **27 260 €** en 2004 à ladite association.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

13 - APPROBATION DU BUDGET 2005 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Comme le veut la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce budget a été adopté par son Conseil d'Administration le 16 novembre dernier.

Pour 2005, la section d'exploitation s'élève à **1 006 300 €** et la section d'investissement atteint **24 054€**.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14 - RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANGLET ET L'ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE

(Rapporteur : **Mme BOURRICAUD**)

Il a été décidé de renouveler la convention de partenariat entre la Ville d'Anglet et l'Association d'Aide Familiale et Sociale sur la base de 15 000 journées de garde pour 2005 au taux de participation de **12,18 € la journée**.

Parallèlement, une subvention de **20 688 €** sera accordée pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

15 - RAPPORT DE GESTION 2003 – S.E.P.A.

(Rapporteur : **M. DUFAU**)

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes 2003.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

16 - FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES POUR L'ANNEE 2005 – PROCEDURE ADAPTEE

(Rapporteur : **Mme DARRASSE**)

Pour le fonctionnement de notre parc à véhicules et matériels, ainsi que les chaufferies de divers bâtiments communaux, il faut procéder à une consultation pour l'acquisition en vrac des carburants et combustibles pour l'année 2005.

Monsieur le Maire a été autorisé à effectuer un appel d'offres ouvert et à signer un marché à bons de commande avec le fournisseur retenu.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

17 - EXTENSION DE LA CRECHE RENERIC – MARCHES

(Rapporteur : **M. MENDIBOURE**)

Le 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet de la Crèche Rénéric.

Lors de la mise au point définitive du projet, une extension de 40 m² a été rajoutée.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés correspondant au résultat de la commission d'appel d'offres.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

18 - RESTRUCTURATION DE LA PLACE LAMOTHE – MARCHES

(Rapporteur : **M. VEUNAC**)

A l'issue de l'appel d'offres partiellement infructueux, de nouvelles consultations ont été lancées et les entreprises ont été désignées par la Commission d'Appel d'Offres du 9 décembre dernier. Cela concerne les lots « Eclairage public, signalisation lumineuse tricolore » et « Enfouissement des réseaux ».

VOTE

38 POUR

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOpte

19 - CESSION DE TERRAIN DOMAINE DE COURBOIS

(Rapporteur : **M. SUZANNE**)

Monsieur le Maire a été autorisé à signer l'acte de transfert de propriété pour la cession d'une partie de la voie du Domaine de Courbois (liaison Domaine de Malda – Courbois).

ADOpte À L'UNANIMITÉ

20 - MISE EN SECURITE DE LA RUE DE HAUSQUETTE – AMENAGEMENT D'UNE VOIE MIXTE PIETONNE ET CYCLABLE

(Rapporteur : **M. OLIVE**)

Le coût de cette liaison centre ville/boulevard du B.A.B. s'élève à **245 000 €**.

VOTE
38 POUR
1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOPTE

21 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR HAUSQUETTE/HARDOY – MODIFICATION DE L'AVANT-PROJET

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Le coût des travaux s'élève à **200 000 €**. Le principe d'aménagement maintient un carrefour à feux avec des îlots séparateurs de sécurité dans l'intersection.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

22 - DENOMINATION DE VOIE – ALLEE DE BELLEVUE

(Rapporteur : Mme POUYLAUD)

La voie desservant les lotissements BELLEVUE – JUZAN sera dénommée Allée de Bellevue.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

23 - AVENUE DE L'ADOUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX E.D.F. (2 e TRANCHE)

(Rapporteur : M. PONCINI)

La part de la Ville s'élève à **51 209 €**, déduction faite des participations de l'E.D.F. et du S.D.E.P.A..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

24 - AVENUE DE L'ADOUR – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (2 e TRANCHE)

(Rapporteur : M. DACOSTA)

La part de la Ville est de **86 057 €** avec une aide du S.D.E.P.A. de **6 479 €**.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

25 - AVENUE DE L'ADOUR – EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS FRANCE TELECOM (2 e TRANCHE)

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Le financement de la Ville est de **49 744 €**.

Monsieur le Maire a été habilité à signer tout document ou convention avec le S.D.E.P.A. et France Télécom.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

26 - ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE LEMBEYE

(Rapporteur : Mlle TAUZIAT)

Le permis de construire délivré à Monsieur MONTOUSSE DU LYON pour l'extension d'un bâtiment et l'édification d'une construction rue de Lembeye impose la cession de terrain à la Commune pour l'élargissement de la rue de Lembeye à 10 m de plate-forme. Cette cession représente une surface de 538 m².

Seulement 306 m² sont acquis à titre onéreux pour une évaluation des Domaines de **18 360 €** (60 € le m²).

Monsieur le Maire a été autorisé à signer l'acte.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

27 - AVIS SUR LA SUPPRESSION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « LAZARET INDUSTRIEL »

(Rapporteur : Mme DUPACQ-BAULON)

Dans le cadre du projet de Lotissement de la Chambre de Commerce, l'enquête publique de suppression du cahier des charges a eu lieu du 25 octobre au 26 novembre 2004.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

28 - APPROBATION DU TITULAIRE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE

(Rapporteur : M. BLEUZE)

La Société CROSA MENDES assurera la gestion de ce service public pour une durée de 3 ans.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

29 - ENSEIGNEMENT PUBLIC – REPARTITION SUBVENTIONS SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Pour les écoles élémentaires :

- 10 à 12 classes 700 € par école ;
- 2 à 9 classes 610 € par école.

Pour les écoles maternelles :

- 5 et 6 classes 457 € par école ;
- 3 classes 305 € par école.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

30 - ENSEIGNEMENT PUBLIC – REPARTITION DES CREDITS

(Rapporteur : Mme LAMOTHE)

Fournitures scolaires :

- 39,30 € par élève pour les écoles élémentaires ;
- 34,70 € par élève pour les écoles maternelles.

Fournitures de matériel sportif :

- 3,05 € par élève pour les écoles élémentaires.

Fournitures de matériel sportif et de petits équipements :

- 5,60 € par élève pour les écoles maternelle.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

31 - RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Il s'agit de la régularisation de la situation administrative d'un agent mis à disposition d'une association sportive.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

32 - RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Chaque agent pourra épargner 5 jours par an pendant 5 ans. Le compte pourra être porté à 9 jours par an dans les 5 ans qui précèdent la mise à la retraite .

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

33 - RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

La journée de pentecôte a été retenue, en application de la loi.

VOTE
30 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

ADOPTE

34 - RESSOURCES HUMAINES – RECENSEMENT

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Il appartient à la Commune de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement de la population, sous le contrôle de l'INSEE.

Les tarifs de rémunération sont fixés par prestation.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

35 - RESSOURCES HUMAINES – MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS COMMUNAUX – PARTICIPATION DE LA VILLE

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Une convention est passée avec la M.N.T. titulaire du contrat groupe et la Commune prend en charge 25 % de la cotisation.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

36 - RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT GROUPE GARANTIE OBSEQUES

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Le contrat est signé avec Sud-Ouest Mutualité.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

[FIN DE SEANCE]

Le Maire, Robert VILLENAVE.

Le présent document ne constitue qu'un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale. Le procès-verbal exhaustif est tenu à la disposition de tout administré au Cabinet du Maire, dès qu'il aura été dactylographié.

PRESENTS

Président :
M. VILLENAVE, Maire, Président

Adjoints :
Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE-OUSTALET,
MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE

Conseillers Municipaux :
M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, LAMOTHE, DUPACQ-BAULON,
TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, Mlle TAUZIAT, M. BLEUZE, Mme LASSERRE, MM. DACOSTA,
SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mme BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY,
M. LAMOURE

EXCUSES

M. GIMENEZ qui a donné procuration à Mme de MENDITTE
M. CAMBLONG qui a donné procuration à M. ITHURBIDE (*présent à compter de la question n° 16*)
M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire
Mme CANTO qui a donné procuration à M. OLIVE
M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE
Mme MORDRELLE qui a donné procuration à M. LAGARESTE
M. BLANC qui a donné procuration à M. MONDORGE
M. MONDORGE qui a donné procuration à M. ESPILONDO (*à compter de la question n° 22*)

SECRETAIRE

M. BLEUZE

[ABONNEMENT]

> Pour vous abonner aux autres services en ligne, [cliquez-ici](#). (Ce site respecte la loi Informatique et Libertés.
Aucun usage des données personnelles de nos abonnés n'est effectué sans leur consentement préalable)

> Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, [cliquez-ici](#) et cliquer sur le bouton "se désabonner" de la liste de diffusion "Le compte-rendu des conseils municipaux".

(c) 2000 VILLE D'ANGLET

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE

Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532